

Fonds d'investissement en économie sociale (FIES)



**Corporation
de développement
de l'Est**

Guide d'information – Volet consolidation et expansion

LA MISSION DE LA CDEST

La mission de la Corporation de développement de l'Est (CDEST) est de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant toutes les études, démarches ou actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique communautaire du milieu.

Elle réalise sa mission en privilégiant les actions mises en œuvre en concertation et en partenariat afin de tenir compte de l'ensemble de la collectivité dans une perspective de partage de la richesse.

La CDEST agit auprès des individus, des travailleurs autonomes, des entreprises privées et d'économie sociale ainsi que des organismes à but non lucratif. Organisme agréé **centre local de développement** (CLD) pour son territoire, la CDEST met également son expertise à contribution au sein de nombreux groupes et comités qui œuvrent au développement local.

Enfin, la CDEST intervient spécifiquement en développement de la main-d'œuvre auprès des jeunes résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve âgés de 16 à 35 ans.

Fonds d'investissement en économie sociale (FIES)

Guide d'information – Volet consolidation et expansion

A. Objectifs et critères d'admissibilité

Le volet consolidation et expansion du Fonds d'économie sociale (FIES) de la CDEST vise à soutenir la croissance et la consolidation des entreprises d'économie sociale existantes sur le territoire de l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

Pour se qualifier et être admissible au soutien financier du FIES, l'entreprise doit faire la démonstration dans son plan d'affaires ou dans sa demande qu'elle répond à toutes les conditions énumérées ci-dessous :

- ◆ être incorporée sous la forme d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une coopérative;
- ◆ avoir ses activités sur le territoire de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;
- ◆ offrir des biens et des services socialement utiles pour ses membres et pour la communauté;
- ◆ démontrer la viabilité économique et sociale de son entreprise;
- ◆ intégrer dans ses règlements et ses façons de faire des règles et des processus de gestion démocratique impliquant ses membres, ses employés et ses usagers;
- ◆ créer ou consolider des emplois durables et de qualité;
- ◆ générer des retombées sociales et économiques significatives pour la communauté;
- ◆ démontrer un ancrage solide dans la communauté (soutien, appui, partenariat, réseautage);
- ◆ avoir complété au moins une année d'opération.

B. Caractéristiques du soutien financier :

- ◆ montant maximum accordé : jusqu'à 50 000 \$ pour la 1^e année ou jusqu'à 60 % du montant accordé dans le cadre du volet démarrage du FIES si ce montant est supérieur ou égal à 30 000 \$. Si le montant accordé dans le volet démarrage est inférieur à 30 000 \$ l'entreprise pourrait recevoir jusqu'à 80 % de ce montant;
- ◆ possibilité de prolongation du financement pour une année additionnelle, soit :
 - a) jusqu'à 60 % du montant obtenu lors de la 1^e année de consolidation ou d'expansion;
 - b) si l'entreprise a déjà obtenu un financement dans le cadre du volet démarrage du FIES, la 2^e année de consolidation ou d'expansion, le financement ne pourra excéder 40 % du montant obtenu au démarrage;
- ◆ contribution maximale du FIES : jusqu'à 60 % du coût total du projet;
- ◆ les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec, du Canada et de la CDEST ne pourront excéder 80 % des coûts du projet;
- ◆ dépenses admissibles : immobilisations, équipements, fonds de roulement, frais d'opération;
- ◆ la participation financière d'autres bailleurs de fonds peut être exigée, de même qu'une contribution du groupe promoteur.

C. Documents requis pour soumettre une demande :

1. Un plan d'affaires complet incluant notamment les éléments suivants :

- 1.1.** Résumé du plan d'affaires d'au plus trois pages;
- 1.2.** Présentation de l'entreprise (historique, mission, mandat, valeurs, vision, etc.);
- 1.3.** Objectifs poursuivis par le projet de consolidation ou d'expansion (précis, quantifiables, réalisables et mesurables);
- 1.4.** Présentation du groupe promoteur (structure organisationnelle, conseil d'administration, effectifs, expertises et compétences du personnel, etc.);
- 1.5.** Démonstration de la rentabilité sociale de l'entreprise et du projet;
- 1.6.** Description détaillée des produits et des services;
- 1.7.** Le marché (secteur d'activité, marché cible, tendance, profil et besoins de la clientèle, territoire, concurrence, etc.);
- 1.8.** Le plan marketing (mise en marché, positionnement, publicité, tarification, distribution, etc.);
- 1.9.** Le plan des opérations (localisation, approvisionnement, équipements, locaux, fabrication, production, échéancier, etc.);
- 1.10.** Les ressources humaines (main d'œuvre, formation, conditions de travail);
- 1.11.** Les prévisions budgétaires incluant :
 - ◆ les coûts et les sources de financement nécessaires au projet de consolidation ou d'expansion;
 - ◆ états des résultats prévisionnels (deux ans) incluant les hypothèses de revenus et de dépenses;
 - ◆ budget de caisse prévisionnel (deux ans);
 - ◆ bilan prévisionnel au besoin.

NOTE : Pour les entreprises ayant obtenu un financement du FIES au cours de l'année précédente, une mise à jour du plan d'affaires pourra s'avérer suffisante.

2. Documents à fournir en annexe au plan d'affaires :

- ◆ lettres patentes de l'OBNL ou statuts de constitution de la coopérative;
- ◆ règlements généraux de l'OBNL ou les règlements de régie interne de la coopérative;
- ◆ états financiers vérifiés des deux dernières années;
- ◆ bilan et états des résultats intérimaires (si les états financiers vérifiés ont plus de trois mois);
- ◆ dernier rapport d'activités de l'entreprise;
- ◆ lettres d'appui, de soutien et de partenariat;
- ◆ confirmation écrite de la participation d'autres bailleurs de fonds ou d'autres sources de financement;
- ◆ résolution du conseil d'administration autorisant son représentant à déposer une demande au FIES et à signer toute entente le cas échéant.

3. Toute autre information permettant de démontrer la faisabilité de votre projet de consolidation ou d'expansion et d'évaluer sa viabilité économique et sociale.
4. Fournir une copie papier et une version électronique de votre plan d'affaires.

Pour obtenir un modèle de plan d'affaires ou pour toute autre information concernant le FIES vous pouvez vous adresser à Rachad Lawani, Conseiller à l'économie sociale, à l'adresse suivante :

Corporation de développement de l'Est (CDEST)

2030, Boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1V 2C8

Tél. : (514) 256-6825 poste 231, Fax. : (514) 256-0669 — Courriel : rlawani@cdest.qc.ca